

**COMMISSION DES DROITS
DE L'HOMME DU CAMEROUN**

**SOUS-COMMISSION CHARGÉE
DE LA PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME**

Secrétariat Permanent

Division de la Protection
et de la Promotion des Droits de l'homme

B.P./P.O. Box 20317, Yaoundé

Fax : (237) 222-22-60-82

Numéro Vert. - 1523



**CAMEROON HUMAN
RIGHTS COMMISSION**

**SUB-COMMISSION IN CHARGE
OF HUMAN RIGHTS PROMOTION**

Permanent Secretariat

Human Rights Protection
and Promotion Division

Tel.: (237) 222-22-61-17 / 691 12 86 70

E-mail : chrc.cdhc2019@yahoo.com

Web : www.cdhc.cm

Toll-Free Number. - 1523

**DÉCLARATION DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
DU CAMEROUN À L'OCCASION DE LA CÉLÉBRATION
DE LA JOURNÉE MONDIALE DU LAVAGE DES MAINS**

15 octobre 2024

Thème. – Pourquoi est-il toujours important d'avoir des mains propres ?

La Commission des Droits de l'homme du Cameroun (ci-après : « la Commission » ou « la CDHC »), créée par la loi n° 2019/014 du 19 juillet 2019 et mise en place le 29 avril 2021, suite à la prestation de serment de ses membres devant la Cour suprême siégeant en Chambres réunies,

Ayant à l'esprit qu'en mai 1847, le médecin obstétricien hongrois Ignace Philippe SEMMELWEIS a découvert, au cours de l'autopsie pratiquée sur son ami Jakob KOLLETSCSKA, professeur d'anatomie, que ce dernier est mort des suites d'une infection de la blessure qu'il a eue en se coupant accidentellement le doigt avec un scalpel lors de la dissection du cadavre d'une femme décédée des suites d'une fièvre puerpérale (fièvre consécutive à un accouchement ou un avortement), une pathologie identique à celle dont sont également mortes de nombreuses femmes consultées par Jakob KOLLETSCSKA dans deux cliniques obstétriques dans lesquelles il exerçait¹ ;

Gardant à l'esprit que, sur le fondement d'une étude minutieuse des cas de mortalité causée par la fièvre puerpérale, le médecin Ignace SEMMELWEIS – pionnier de l'hygiène des mains – défend la pratique du *lavage des mains au chlorure de chaux*, qu'il présente comme un moyen de réduire le taux de mortalité très élevé dans les maternités et qu'il a

¹ Cf. Isabelle GODIN, « Le lavage des mains, Histoire(s) de virus », <https://www.bing.com/videos/riverview/relatedvideo?q=historique%20de%20la%20journée%20mondiale%20de%20lavage%20des%20mains&mid=6476E6B59874A936AB886476E6B59874A936AB88&ajaxhist=0>, consultée le 10 octobre 2024.

publié dans ce sens un livre en 1861² ; non seulement il y établit un *lien entre la fièvre puerpérale et le manque d'hygiène des mains des médecins assistant aux accouchements*³, mais il rend aussi compte de *l'efficacité du lavage des mains dans la réduction du taux de mortalité en milieu hospitalier*⁴, un taux de mortalité qui avait baissé de manière significative, de 12 % à 2,4 %, dans les deux cliniques où l'expérience avait été conduite et à 1,3 % après l'extension de cette méthode à l'ensemble des examens qui mettent les médecins en contact avec de la matière organique en décomposition⁵,

Notant qu'au fil du temps, il s'est avéré que « *l'hygiène des mains [contribue] à prévenir un vaste éventail de maladies respiratoires et diarrhéiques, et constitue ainsi un outil crucial dans la lutte contre les infections bactériennes dans les établissements de soins de santé* »⁶, justifiant ainsi la perception de l'hygiène des mains comme une intervention de santé publique vitale généralisée au début des années 2000 ; qu'elle est portée par la participation croissante de spécialistes des sciences sociales et comportementales, des institutions spécialisées du Système des Nations Unies ainsi que des organisations de la société civile à l'élaboration des politiques et à la mise en œuvre des campagnes de sensibilisation y relatives,

Ayant à l'esprit qu'en 2001, l'on a assisté à la mise en place d'un partenariat mondial entre le secteur public et le secteur privé pour le lavage des mains au savon, établi par la Banque mondiale, les *Centres for Disease Control and Prevention (CDC)*, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (*UNICEF*), la *London School of Hygiene and Tropical Medicine*, l'Université Johns Hopkins, l'Agence américaine pour le développement international (acronyme en anglais : *USAID*), *Unilever*, *Proctor and Gamble* et *Colgate-Palmolive*⁷,

Ayant également à l'esprit que lors de la *Semaine mondiale annuelle de l'eau* organisée du 13 au 17 août 2008 à Stockholm (en Suède), le *Partenariat public-privé pour le lavage des mains* – dont l'acronyme en langue anglaise est *PPPHW* – a adopté une résolution instaurant la Journée mondiale de l'hygiène des mains (*JMLM*), célébrée le 15 octobre de chaque année, afin d'accroître la sensibilisation des populations sur

² Voir Peter M. DUNN, « *Perinatal lessons from the past: Ignac Semmelweis (1818–1865) of Budapest and the prevention of puerperal fever* », *Archives of Disease in Childhood – Foetal and Neonatal Edition*, 2005, vol. 90, pp. 345-348.

³ Cf. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (*UNICEF*) / l'Organisation mondiale de la Santé (*OMS*), *Situation de l'hygiène des mains dans le monde : appel mondial à l'action pour faire de l'hygiène des mains une priorité dans les politiques et la pratique*, New-York, 2021, 87 pp., spéc. p. 17, https://www.unicef.org/media/118481/file/State20of%20the%20World_s%20Hand%20Hygiene_UNICEF_FR.pdf, consultée le 10 octobre 2024.

⁴ Cf. *Best hygiene*, « Le lavage des mains : tout savoir pour une hygiène optimale », <https://www.best-hygiene.com/blog/le-lavage-des-mains-tout-savoir-pour-une-hygiene-optimale#:~:text=C%E2%80%99est%20gr%C3%A2ce%20%C3%A0%20des%20pionniers%20comme%20Ignace%20Semmelweis,avant%20d%E2%80%99effectuer%20des%20soins%20r%C3%A9duisait%20consid%C3%A9rablement%20les%20infections>, consultée le 17 septembre 2024.

⁵ Cf. Isabelle GODIN, « Le lavage des mains, Histoire(s) de virus », *op. cit.*

⁶ Cf. *UNICEF / OMS, Situation de l'hygiène des mains dans le monde : appel mondial à l'action pour faire de l'hygiène des mains une priorité dans les politiques et la pratique*, *op. cit.*, p. 17.

⁷ *Ibid.*

l'importance du lavage des mains avec du savon comme moyen efficace et abordable de réduire la mortalité infantile et de prévenir les maladies respiratoires et diarrhéiques⁸, tout en limitant « *la transmission d'agents pathogènes liés aux épidémies telles que le choléra, le virus Ébola, la shigellose, l'hépatite E, la Covid-19 et la variole du singe* »⁹,

Accueillant avec satisfaction le thème de la célébration de la JMLM de cette année, à savoir *Pourquoi est-il toujours important d'avoir des mains propres ?*¹⁰, thème qui invite les populations à observer scrupuleusement l'hygiène des mains, eu égard à l'importance du lavage des mains avec du savon « *dans notre responsabilité collective de préserver la santé publique, de prévenir les infections, de renforcer la dignité et de promouvoir le bien-être* » pour tous¹¹,

Soulignant que l'amélioration des comportements en matière d'hygiène des mains est essentielle au-delà des urgences de santé publique comme lors de la pandémie de COVID-19, car comme l'a bien vu le Partenariat mondial pour le lavage des mains, « *les mains propres restent une défense fondamentale contre la propagation des infections, des maladies et des germes nocifs [...] dans les hôpitaux, [dans] les écoles ou dans les interactions quotidiennes, [d'autant plus que] la pratique du lavage des mains avec du savon contribue à de meilleurs résultats en matière de santé et à un monde plus sûr pour tous* »¹²,

Soulignant également que l'observance de l'hygiène des mains n'est envisageable que lorsque les besoins d'approvisionnement en eau potable ainsi que la disponibilité des installations sanitaires et du savon sont satisfaits ; les installations de lavage des mains pouvant « *être fixes ou mobiles ou consister en un lavabo alimenté en eau coulante, des seaux munis de robinets, des « tippy-taps » (conteneurs inclinés), des cruches ou des bassines [tandis que le terme savon désigne ici] aussi bien le savon solide que le savon liquide, les détergents en poudre ou l'eau savonneuse* »¹³,

Ayant à l'esprit l'appel du ministre de la Santé publique (MINSANTÉ) en faveur d'une collaboration multisectorielle et transversale dans le cadre de la lutte contre la variole du singe (acronyme en langue anglaise : *MPOX*) ainsi que contre les autres urgences sanitaires, un appel qui traduit la volonté du Gouvernement camerounais de conjuguer les efforts de tous et partout pour faire face aux urgences sanitaires qui émergent dans le monde, spécialement au Cameroun¹⁴,

⁸ Cf. *Best hygiene*, « Le lavage des mains : tout savoir pour une hygiène optimale », *op. cit.*

⁹ Cf. Partenariat mondial pour le lavage des mains, « Fiche d'information sur la Journée mondiale du lavage des mains 2024 », https://www.pseau.org/outils/ouvrages/ghp_journee_mondiale_du_lavage_des_mains_note_information_2024.pdf, consultée le 9 octobre 2024.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ *Ibid.*

¹² *Ibid.*

¹³ Cf. UNICEF / OMS, *Situation de l'hygiène des mains dans le monde...*, *op. cit.*

¹⁴ Cf. Ministère de la Santé publique, « Santé publique : *Mpox*, le COVID-19 et les autres maladies dites épidémiologiques, le point du MINSANTÉ », <https://www.facebook.com/MINSANTE.PageOfficielle/>

Prenant en compte la Stratégie nationale de Développement 2020-2030 (SND 30) en vue d'atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) d'ici à 2035, parmi lesquels celui consistant à amener les populations à adopter des comportements sains et favorables à leur santé en veillant – avec les communes – au respect des normes minimales d'hygiène et de salubrité dans les zones d'habitation ainsi que dans les formations sanitaires (FOSA) tout en assurant aux patients des soins de santé de qualité¹⁵,

Considérant les instruments juridiques nationaux, africains et universels visés dans la Déclaration de la CDHC publiée à l'occasion de la célébration de la JMLM en 2023 qui reconnaissent le droit qu'a toute personne de jouir d'un meilleur état de santé ainsi que le droit d'accès à l'eau potable, entendu comme un approvisionnement suffisant, physiquement accessible et à un coût abordable de l'eau pour les usages personnels et domestiques¹⁶,

Considérant la lettre j) de l'article 14 de la Charte africaine des Droits et du bien-être de l'enfant (ChADBEE) qui stipule que « [l]es États parties s'engagent [à] soutenir par des moyens techniques et financiers, la mobilisation des ressources des communautés locales en faveur du développement des soins primaires pour les enfants »,

Considérant en outre les Lignes directrices de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) aux administrateurs d'hôpitaux et autorités sanitaires publiées en 2021 sur l'hygiène des mains dans le cadre des soins de santé, Lignes directrices qui permettent un examen approfondi des données probantes sur l'hygiène des mains dans le cadre des soins de santé, ensemble les recommandations spécifiques pour améliorer les pratiques et réduire la transmission de micro-organismes pathogènes aux patients,

Soulignant, à la suite de l'OMS et de l'UNICEF qui rappelaient dans un Rapport conjoint publié en 2021 que la deuxième cible du sixième objectif de développement durable (ODD) invite tous les acteurs pertinents à assurer, d'ici à 2030, « l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats [...], en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles [ainsi que] des personnes en situation vulnérable, [l'hygiène des mains étant] l'un des aspects les plus importants à cet égard »¹⁷,

Prenant en compte le fait que les cibles 3 et 6 des ODD invitent tous les acteurs concernés – les États y inclus – à donner aux individus les moyens de mener une vie saine, à promouvoir le bien-être de tous à tous les âges, à garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et à assurer une gestion durable des

postes/sante-publique-mpox-le-covid-19-et-les-autres-maladies-dits-%C3%A9pid%C3%A9miques-le-point/918224727004534/, consultée le 3 octobre 2024.

¹⁵ Cf. Stratégie nationale de développement 2020-2030 pour la transformation structurelle et le développement inclusif, 2020, 225 pp., spéc. p. 90.

¹⁶ Voir la Déclaration de la CDHC à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale du lavage des mains, le 15 octobre 2024, 6 pp., spéc. p. 2, https://cdhc.cm/admin/fichiers/Declarations_2023-10-1312-15-17.pdf, consultée le 25 septembre 2024.

¹⁷ Cf. UNICEF / OMS, *Situation de l'hygiène des mains dans le monde : appel mondial à l'action pour faire de l'hygiène des mains une priorité dans les politiques et la pratique*, op. cit. p. 15.

ressources en eau, tandis que des objectifs similaires sont assignés aux acteurs africains et ceux d'ailleurs intervenant en Afrique pour réaliser la cible 3 de l'aspiration 1 de l'Agenda 2063 qui vise une « *Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable [avec des] citoyens en bonne santé* »,

Rappelant avec le Partenariat mondial pour le lavage des mains que

l'hygiène des mains, que ce soit par le lavage des mains avec du savon ou avec une solution hydroalcoolique [:]

- peut réduire les maladies diarrhéiques de 30 % [;]
- peut réduire les infections respiratoires aiguës jusqu'à 20 % [;]
- [peut] joue[r] un rôle important dans la réduction de la transmission d'agents pathogènes liés aux épidémies telles que le choléra, le virus Ébola, la shigellose, le SRAS, l'hépatite E, la Covid-19 et la variole du singe [;]
- [peut] protège[r] contre les infections associées aux soins de santé et contribue[r] à réduire la propagation de la résistance aux antimicrobiens [;]
- peut [également] contribuer à la réduction des maladies tropicales négligées¹⁸,

La Commission salue les efforts des pouvoirs publics et de leurs partenaires visant à réduire la propagation des maladies et à améliorer la santé publique en encourageant des pratiques d'hygiène simples mais efficaces, notamment :

- l'alerte lancée le 30 octobre 2023 par le MINSANTÉ au sujet de la résurgence de l'épidémie de conjonctivite dans le pays, avec recommandation aux populations d'observer les mesures d'hygiène primaires, en l'occurrence le lavage régulier des mains à l'eau et au savon ou l'utilisation d'une solution hydroalcoolique ;
- l'alerte lancée le 16 août 2024 par le MINSANTÉ dans un communiqué de presse relatif à l'épidémie de la variole du singe (acronyme en langue anglaise : *MPOX*), déclarée *urgence de santé publique de portée continentale* par le Centre africain de contrôle des maladies et l'OMS, communiqué dans lequel il invite les populations au respect des mesures d'hygiène, à l'instar du lavage régulier des mains avec de l'eau coulante et du savon ;
- la mise en place d'unités de soins de santé dans les sites de recasement à la suite des inondations survenues depuis le mois d'août 2024 dans la Région de l'Extrême-Nord, sites aménagés dans les Districts de santé de Yagoua, Département du Mayo-Danay, ainsi que l'instauration de visites sanitaires journalières dans les sites abritant les personnes sinistrées, notamment des salles de classe et la « *Maison du parti* » de Yagoua, réquisitionnées à cet effet ;
- la révision des supports techniques de communication traduits en langues *pidgin* et *fulfuldé* du 19 au 21 septembre 2024, au cours d'un atelier organisé par le

¹⁸ Cf. Fiche d'information sur la Journée mondiale du lavage des mains 2024, *op. cit.*

MINSANTÉ avec l'appui technique de l'organisation non gouvernementale *Hellen Keller international* à Mbankomo, Département de la Mefou-et-Akono, Région du Centre, en prélude à la *Campagne nationale de vaccination* couplée à la *Semaine nationale de la santé*¹⁹ ;

- l'organisation d'une réunion de concertation en vue d'explorer les voies de collaboration et de renforcement des efforts nationaux de lutte contre la résistance aux antimicrobiens (RAM) le 13 mars 2024 à Yaoundé par le *Programme national de lutte contre les zoonoses émergentes et réémergentes (PNPLZER)*, conjointement avec la Société française de diagnostic *in vitro Bio Mérieux*²⁰ ;
- la promulgation, le 19 décembre 2023, de la loi n° 2023/019 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 qui dispose, à l'alinéa 1 de son article 4, que « *les équipements et matériels destinés à la production de l'eau potable [...] bénéficient de l'exonération des Droits et taxes de douane à l'importation pour une durée de vingt-quatre (24) mois, à compter du 1^{er} janvier 2024* » ;
- l'organisation par le MINSANTÉ à Mfou, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre, d'un atelier d'élaboration du *Plan d'élimination du choléra à l'horizon 2030*, basé sur la mutualisation des expertises de tous les secteurs concernés du 30 octobre au 3 novembre 2023 ;

La Commission accueille favorablement les réactions de certains Départements ministériels à sa précédente Déclaration à l'occasion de la célébration de la Journée internationale du lavage des mains, particulièrement celles :

- du ministère de l'Éducation de base (MINEDUB) qui, à travers sa correspondance n° B1/1464/N/MINEDUB/SG/DSSA/PPS/SDSS/SHP du 26 février 2024, informe la CDHC de ce qu'il a intégré « *la pédagogie [dans] l'éducation à la santé [en incluant un] module [sur] l'hygiène de[s] main[s] dans les activités [post et périscolaires ainsi que] dans les leçons du primaire* » ;
- du ministère de l'Eau et de l'Énergie (MINEE) qui, à travers sa correspondance n° 00000540/2024/MINEE/SG/DGRE/SDAL/SALMUPU/amao du 7 février 2024, rassure la CDHC de « *l'effectivité de la collaboration avec les partenaires techniques et financiers en charge du secteur de l'eau et de l'assainissement* » ainsi que de l'engagement « *à mobiliser davantage de partenariats publics-privés [en vue de développer ce secteur]* »,

¹⁹ Cf. MINSANTÉ, « Deuxième tour de la SASNIM/JLV 2024, un atelier de révision des outils techniques et de communication pour une campagne de vaccination novatrice », <https://www.minsante.cm/site/?q=fr/content/deuxi%C3%A8me-tour-de-la-sasnimjlv-2024-un-atelier-de-r%C3%A9vision-des-outils-techniques-et-de>, consultée le 4 octobre 2024.

²⁰ Cf. *Bulletin d'informations One Health*, « Résistance aux antimicrobiens : un nouveau partenaire aux côtés du Cameroun », publié en juin 2024, https://www.onehealth.cm/web/images/ressources/documentations/Newsletter_N008_final.pdf, consultée le 4 octobre 2024.

La Commission reste néanmoins préoccupée par :

- la situation climatique qui prévaut, notamment dans les Régions du Centre, de l'Extrême-Nord et de l'Ouest depuis le mois d'août 2024, caractérisée par des pluies diluviennes à l'origine de plusieurs inondations avec de nombreuses pertes en vies humaines ; un pic ayant été observé à Maroua, dans la Région de l'Extrême-Nord où l'on dénombre au moins onze (11) décès par noyade parmi lesquels quatre (4) enfants²¹ ainsi que des dégâts matériels importants, ce qui a plongé les populations dans une situation d'instabilité sociale caractérisée, entre autres, par une insécurité alimentaire et sanitaire ainsi qu'une crise de logement;
- la mise en œuvre sous-optimale des *pratiques d'intervention dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène* (EAH / acronyme en langue anglaise : *WASH*), une mise en œuvre sous-optimale qui encourage la pratique de défécation à l'air libre de la population concernée en milieu rural dans la Région de l'Extrême-Nord (13%), en dépit de plusieurs progrès observés dans le cadre de l'accès aux latrines améliorées au niveau national (75 %) ²² ;
- l'insuffisance des budgets alloués aux administrations concernées par la mise en œuvre du *WASH* ²³ ;
- l'utilisation en zone rurale d'instruments rudimentaires et parfois inappropriés pour appliquer les soins de santé aux patients dans les formations sanitaires,

Relevant qu'un (1) enfant sur trois (3) dans le monde – soit sept cent trente-neuf millions (739 000 000) d'enfants – vit dans une zone exposée à des pénuries d'eau élevées ou très élevées et que le changement climatique menace d'aggraver ce phénomène appelé « *vulnérabilité hydrique* », qui met en péril leur santé ainsi que leur bien-être et qui constitue l'un des principaux facteurs de décès imputables aux maladies hydriques évitables chez les enfants de moins de cinq (5) ans²⁴,

La Commission réitère ses recommandations formulées à l'occasion de la célébration de la JMLM en 2023, notamment :

- *aux Collectivités territoriales décentralisées*

²¹ Cf. Bureau de Coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (UNOCHA), « Note d'information sur les inondations - au 4 septembre 2024 », <https://www.unocha.org/publications/report/comeoon/cameroun-extreme-nord-note-information-sur-les-inondations-au-04-septembre-2024> , consultée le 11 octobre 2024.

²² Cf. *Integrated food security Phase Classification (IPC)*, « Cameroun : Analyse IPC de la malnutrition aiguë », 23 pp., spéc. p. 4, https://www.ipcinfo.org/fileadmin/user_upload/ipcinfo/docs/IPC_Cameroun_Acute_Malnutrition_Nov2023_Oct2024_Report_French.pdf#:~:text=L'analyse%20de%20la%20période%20courante%20coïncide%20avec%20la%20baisse%20de, consultée le 25 septembre 2024.

²³ Cf. Ministère de l'Éducation de base, Correspondance n° B/N/MINEDUB/SG/DSSA/PPS/SDSS/SHP du 26 février 2024, adressée à la CDHC en réponse aux recommandations formulées à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale du lavage des mains, édition 2023.

²⁴ Cf. UNICEF, « 1 enfant sur 3 est exposé à de graves pénuries d'eau », <https://www.unicef.org/fr/communiqués-de-presse/1-enfant-sur-3-est-expose-à-de-graves-penuries-deau-unicef>, consultée le 25 septembre 2024.

- d'augmenter le nombre de forages d'eau et d'infrastructures d'assainissement ;
 - d'intégrer les activités de suivi ainsi que celles de gestion des points d'eau et des infrastructures d'assainissement dans les *Plans communaux de développement* (PCD) ;
 - d'installer de nouveaux points d'eau ou de protéger ceux existants, de les rendre le plus possible accessibles aux populations, y compris les plus démunies,
- à la *Cameroon Water Utilities* d'accélérer le processus de distribution de l'eau potable dans les ménages et de veiller à la maintenance systématique et efficace de son réseau de distribution ;

La Commission relève que sur les deux cent vingt (220) recommandations acceptées par l'État à l'occasion de l'adoption du *Rapport du passage du Cameroun* au 4^e cycle de l'Examen périodique universel (EPU) le 26 mars 2024, vingt-cinq (25) sont relatives à la santé et deux (2) sont en consonance avec la thématique de l'édition 2024 de la JMLM, toutes ayant été ventilées par la CDHC aux structures de l'État et aux organisations de la société civile (OSC), chacune en ce qui la concerne, de la manière suivante :

- la recommandation invitant à « mener de vastes campagnes de sensibilisation du public aux soins de santé préventifs, à la nutrition, à l'hygiène et à la prévention des maladies » a été adressée au ministère des Affaires sociales (MINAS), au MINSANTÉ ainsi qu'aux OSC ;
- la recommandation invitant à « continuer de renforcer les mesures visant à atténuer les effets des maladies telles que le VIH, le paludisme et le choléra » a été adressée au ministère de la Décentralisation et du Développement local (MINDDEVEL) ainsi qu'au MINSANTÉ ;

Consciente des répercussions du non-respect des mesures d'hygiène des mains sur la santé humaine, principalement parmi les couches vulnérables (les enfants, les malades, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les peuples autochtones, etc.),

La Commission recommande au Gouvernement :

- d'augmenter la dotation budgétaire destinée à la construction de points d'eau en milieu rural, dans les FOSA, les établissements scolaires ainsi qu'à proximité des chefferies traditionnelles ;
- d'accélérer la réhabilitation des installations vétustes et la construction de nouvelles installations dans certains quartiers dans le but de faciliter la distribution en eau potable, au terme du *Projet d'alimentation en eau potable de la ville de Yaoundé et de ses environs à partir du fleuve Sanaga* (PAEPYS) démarré en 2016 et opérationnel depuis le 20 août 2024 ;
- d'accentuer le suivi et le contrôle de la mise en œuvre des projets d'assainissement dans les grandes villes,

La Commission recommande spécifiquement :

- *aux OSC* de sensibiliser davantage les populations sur les risques liés au non-respect des mesures d'hygiène primaires, notamment le lavage régulier des mains à l'eau coulante et au savon ;
- *aux populations et particulièrement aux parents* d'adopter et de faire adopter des comportements sains par des actes simples et moins coûteux tels que le lavage des mains, afin de préserver la santé des familles ;
- *aux enfants* de se laver régulièrement les mains avant et après les repas, après le passage dans les latrines, après le contact avec les animaux ainsi qu'après toute activité ayant impliqué l'usage des mains,

Pour sa part, **la Commission ne ménagera aucun effort** pour continuer à promouvoir et à protéger les Droits de l'homme, de même qu'à œuvrer pour une éducation aux bonnes pratiques d'hygiène des mains par le biais d'ateliers de formation, de campagnes de sensibilisation, de plaidoyers, du traitement de requêtes, de l'auto-saisine, y compris par le truchement de son **numéro vert**, le **1523** (c'est gratuit, même sans crédit de téléphone).

Adresses utiles de la CDHC.-

Site web: www.cdhc.cm

Comptes *Facebook* et *X* (ancien *Twitter*): **Cameroon Human Rights Commission**

Compte *WhatsApp* : **691 99 56 90**

Yaoundé, le 14 octobre 2024



The seal is circular with the text "REPUBLIQUE DU CAMEROUN" at the top and "REPUBLIC OF CAMEROON" at the bottom. Inside the seal, it says "COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME DU CAMEROUN" and "The Chairperson". A signature in blue ink is written over the seal.

James MOUANGUE KOBILA